



# Modalités de prise en charge

Pour que la prise en charge soit validée il est impératif de nous faire parvenir un document d'engagement écrit avec signature et tampon, stipulant le montant de la prise en charge.

☛ Je prends **COMPLETEMENT** en charge le coût de ma formation oui  non

☛ Je prends **PARTIELLEMENT** en charge le coût de ma formation oui  non

Montant de ma propre prise en charge : ..... euros

**Solde pris en charge par :**

Financier 1 : Montant pris en charge : ..... euros par l'OPCA : oui  non

Financier 2 : Montant pris en charge : ..... euros par l'Employeur : oui  non

Financier 3 : Montant pris en charge : ..... euros Autres : oui  non

☛ Le coût **TOTAL** de ma formation est pris en charge par un financeur : oui  non

**Financier(s) de ma formation :** .....

☛ **OPCA**

GDFPE (la Fédération régionale vous informera du montant accordé par le GDFPE)

AUTRES

- Nom : .....

- Adresse : .....

- Téléphone : .....

- Responsable du dossier/personne à contacter : .....

☛ **AUTRES FINANCEURS** (CNASEA, Pôle Emploi, Conseil Général, Conseil Régional ...)

- Nom : .....

- Adresse : .....

- Téléphone : .....

- Responsable du dossier/personne à contacter : .....

# Conditions d'inscription

## Retourner à la Fédération Régionale :

- La fiche d'inscription dûment remplie,
  - Un chèque d'acompte d'1/3 du coût de la formation,
- OU**
- Le document ou une attestation de prise en charge du/des financeurs(s) avec signature et cachet.

*Les repas sont inclus dans la journée de formation.*

*Dès réception de ces documents la Fédération Régionale vous fera parvenir les informations complémentaires : confirmation d'inscription, convocation, plan d'accès ...*

L'inscription ne sera définitive qu'à réception de l'ensemble de ces documents.

## Conditions générales de vente :

### En cas de désistement :

Tout annulation, quelque soit le motif, doit être notifiée par lettre recommandée.

Elle entraîne dans tous les cas une retenue :

- de 15% du coût global si elle a lieu plus d'un mois avant le début du stage
- de 40 % si elle a lieu entre un mois et 15 jours avant le début du stage
- de la totalité si elle a lieu dans les 15 derniers jours avant le début du stage

En cas de force majeure, toute demande de remboursement sera motivée par écrit et étudiée par le bureau de la fédération organisatrice.

### Annulation d'un stage :

Familles Rurales se réserve le droit d'annuler toute formation pour cause indépendante de sa volonté ou effectif insuffisant et, s'engage à rembourser les sommes déjà versées.